



Receveur général du Canada

Plan comptable à l'échelle de l'administration fédérale: 2019 à 2020 Chapitre 5: Codes d'autorisation: Sommaire

Mise à jour : 2019-10-18



www.tpsgc-pwgsc.gc.ca

Table des matières

Table des matières

5.1 Introduction

5.1.1 Classification des codes d'autorisation

5.2 Codes d'autorisation Sommaire pour 2019 à 2020

^1 Budgétaire

^2 Non budgétaire

Liste complète des notes de mise à jour pour codes d'autorisation pour
2019 à 2020

Annexe B – Références

5.1 Introduction

La présente section fournit des explications sur la classification par autorisation servant à identifier les codes d'autorisation nécessaires aux opérations comptables pour la production des rapports à l'échelle du gouvernement.

Les codes d'autorisation servent essentiellement à définir les opérations liées aux dépenses dans le but de rendre compte et de produire des rapports dans les *Comptes publics du Canada*, conformément aux crédits spécifiques et à d'autres autorisations de dépenses figurant dans le Budget des dépenses et dans d'autres textes législatifs. Les codes d'autorisation servent aussi à déterminer si les fonds proviennent de recettes fiscales ou non fiscales. D'autres codes d'autorisation (autorisation de dépenses ne nécessitant pas de crédits parlementaires) sont également établis par des organismes centraux pour aider à déterminer les diverses opérations comptables qui n'exigent pas l'utilisation de crédits parlementaires.

Un crédit est une autorisation du Parlement visant à engager une dépense à partir du Trésor, permettant ainsi aux membres du Parlement d'exercer une surveillance sur la plupart des dépenses du gouvernement. De façon générale, les opérations sont portées à un crédit au moment où la dépense est engagée; toutefois, il existe certaines dépenses qui sont portées à un crédit seulement lorsqu'un paiement est requis.

Les codes d'autorisation définissent les opérations comptables en tenant compte des :

- **Dépenses législatives**

Les dépenses législatives sont celles qui ont été approuvées par le Parlement à la suite de l'adoption d'une loi (autre qu'une *loi de crédits*) établissant l'objet des dépenses et les dispositions en vertu desquelles elles peuvent être engagées.

- **Dépenses non législatives**

Les dépenses non législatives sont celles qui sont approuvées annuellement par le Parlement à la suite de l'adoption d'une loi de crédits. Une fois approuvé, le libellé d'un crédit et l'autorisation de dépenses attribuables à chaque crédit constituent alors les dispositions régissant ces dépenses.

- **Transactions ne nécessitant pas de crédits parlementaires**

Les codes d'autorisation représentant des autorisations de dépenses ne nécessitant pas de crédits parlementaires définissent les opérations comptables qui n'exigent pas l'utilisation de crédits (c'est-à-dire les dépenses ou les recettes qui sont déjà constatées (par exemple, les charges d'amortissement ou la réception de recettes portées au crédit) ou les dépenses qui sont portées à un crédit seulement lorsque le paiement est requis (par exemple, les indemnités de cessation d'emploi).

5.1.1 Classification des codes d'autorisation

Les codes d'autorisation permettent de définir les opérations comptables selon qu'elles constituent des :

- **Dépenses budgétaires** Les dépenses budgétaires faites conformément à des crédits spécifiques ou à d'autres autorisations figurant dans le Budget des dépenses, ou encore à des crédits législatifs ou à d'autres autorisations figurant dans diverses lois et ailleurs. Des dépenses budgétaires comprennent les dépenses liées au service de la dette publique, les dépenses de fonctionnement et les dépenses en immobilisations, les paiements de transfert versés à d'autres ordres de gouvernement, à des organismes ou à des individus, ainsi que les paiements versés à des sociétés d'État;
- **Recettes budgétaires** Les recettes budgétaires liées à des recettes fiscales et à des frais d'utilisation payables ou prélevés en vertu de lois et de règlements particuliers, ou en vertu d'autorités contractantes particulières. Toutes les recettes fiscales sont prescrites par la loi et les codes d'autorisation relatifs aux recettes non fiscales établissent les bases à partir desquelles les ministères exigent des frais aux utilisateurs pour la prestation de produits et de services, y compris des biens, des services réglementaires et facultatifs, des produits d'information, des services liés à des droits et à des privilèges (licences, permis, brevets, droits d'auteur, etc.), ainsi que des frais pour l'utilisation de services publics.
- **Autorisations non budgétaires** Les autorisations non budgétaires qui comprennent des opérations portant sur des biens et des obligations relatifs à des emprunts, à des investissements et à des avances, ou des comptes à fins déterminées, établies en vertu de lois précises ou d'autorisations non législatives figurant dans le Budget des dépenses et ailleurs. Les opérations non budgétaires portent sur des dépenses et des recettes qui sont liées aux réclamations et aux obligations financières du gouvernement à l'égard de tiers. Elles représentent des opérations relatives aux emprunts, aux investissements, aux avances, à l'encaisse et aux débiteurs, à des fonds publics reçus ou perçus à des fins particulières, ainsi qu'à tous les autres biens et obligations. Les autres biens ou obligations, qui ne sont pas définis de façon précise dans les codes d'autorisations G à P, doivent être enregistrés sous un code R, qui est le code d'autorisation résiduel pour tous les autres biens et obligations.
- **Autorisations ne nécessitant pas de crédits parlementaires** Les autorisations ne nécessitant pas de crédits parlementaires établies pour tenir compte des besoins des organismes centraux visant à déterminer les opérations comptables qui n'exigent pas l'utilisation de crédits parlementaires (p. ex., les charges d'amortissement liées aux immobilisations ou l'indemnité de cessation d'emploi qui est portée à un crédit seulement lorsqu'un paiement est requis).

5.2 Codes d'autorisation Sommaire pour 2019 à 2020

^1 Budgétaire

^11 Dépenses

A Dépenses législatives

A1 Standard

A11 Postes liés au budget de fonctionnement

A111 Traitement et allocation pour automobile des ministres (y compris le Premier ministre et les secrétaires d'État)

A112 Autres traitements et allocations législatifs

A12 Postes législatifs spéciaux

A121 Montants adjugés par une cour - *Loi sur la responsabilité civile de l'État et le contentieux administratif*

A122 Remboursements de montants portés aux revenus d'exercices antérieurs

A123 Droits des agences de recouvrement en vertu de l'article 17.1 de la *Loi sur la gestion des finances publiques*

A124 Montants adjugés par la Cour suprême

A125 Montants adjugés par la Cour canadienne de l'impôt

A126 Pertes sur opérations de change

A127 Paiement en vertu de l'article 24(1) de la Loi sur la gestion des finances publiques

A13 Autorisations restreintes de dépenser

A130 Dépense des recettes conformément au paragraphe 30 de la *Loi sur l'Agence canadienne d'inspection des aliments*

A131 Dépenses des produits de l'aliénation des biens meubles en surplus de la Couronne

A132 Dépenses en vertu du paragraphe 29.1 de la *Loi sur la gestion des finances publiques* (pour les établissements publics)

A133 Dépenses qui équivalent aux revenus résultant de la poursuite des opérations en vertu de l'article 20 de la *Loi sur l'Agence Parcs Canada*

A134 Dépenses des revenus résultant de la poursuite des opérations en vertu de l'article 60 de la *Loi sur l'Agence du revenu du Canada*

A135 Dépenses en vertu de l'article 5 de la *Loi sur le Conseil national de recherches*

A136 Dépenses en vertu de l'article 29 de la *Loi sur la gestion des finances publiques* à l'égard de garanties sous le Programme d'avance de crédit printanière

A138 Dépense des revenus conformément au paragraphe 18(2) de la *Loi sur l'École de la fonction publique du Canada*

A139 Dépenses en vertu du paragraphe 12(4) de la *Loi canadienne sur l'épargne - études*

- A161 Dépense des recettes conformément au paragraphe 4.2 de la Loi sur le ministère de la Santé
- A162 Dépense des recettes conformément à l'article 21(3) de la *Loi sur la sûreté et la réglementation nucléaires*
- A163 Dépenses des recettes conformément au paragraphe 60.1 de la Loi sur le ministère de l'Emploi et du Développement social (EDSC)
- A164 Dépenses des recettes en vertu de l'alinéa 4(2)a) de la *Loi sur le Conseil de recherches en sciences humaines*
- A165 Dépenses de recettes en vertu de l'alinéa 4(2)a) de la *Loi sur le Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie*
- A166 Dépense des revenus en vertu du paragraphe 6(1)(g) de la *Loi sur le Centre canadien d'hygiène et de sécurité au travail*
- A167 Dépense des revenus en vertu du paragraphe 29(a) de la *Loi sur les Instituts de recherche en santé du Canada*
- A168 Dépense des recettes perçues en vertu du paragraphe 5.2(2) de la *Loi sur le ministère de l'Emploi et du Développement social*
 - A14 Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés
- A145 Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés - Valeur résiduelle - Conseil du trésor
- A146 Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés - Membres militaires
- A149 Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés - Restructuration ⁷
- A14A Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés - Programme ⁶
- A15 Autres
- A153 Paiements de transfert reliés en application de la *Loi d'exécution du budget*
 - A2 Paiements de transfert
 - A20 Agriculture - Paiements relatifs à la *Loi sur la protection du revenu agricole*
 - A201 Programmes d'assurance - récolte
 - A203 Compte de stabilisation du revenu net
 - A206 Contributions à la transition aux programmes futurs de gestion des risques
 - A209 Subventions et contributions pour le Programme de démarrage d'Agri - investissement
 - A210 Subvention et Paiements de contribution pour le Programme Agri - investissement
 - A213 Paiements relatifs à la *Loi sur les programmes de commercialisation agricole*
 - A214 Subventions pour le programme d'aide transitoire à l'industrie
 - A215 Programme de redressement de l'industrie dans le sillage de l'encéphalopathie spongiforme bovine
 - A216 Programmes de la gestion des risques de l'entreprise

- A218 Contributions pour le programme d'aide transitoire à l'industrie
- A219 Contributions pour le programme canadien du revenu agricole
- A220 Paiement en vertu de la *Loi sur la protection du revenu agricole* - Décret de remise conditionnelle concernant le Régime d'assurance - revenu brut du Québec
- A221 Paiements de contributions par catégorie pour le repositionnement de l'industrie canadienne du bovin de boucherie
- A225 Contributions au financement du Programme d'aide au revenu agricole
- A226 Subventions pour le financement du Programme d'aide au revenu agricole
- A229 Contributions à l'appui des programmes de gestion des risques de l'entreprise en vertu du Cadre stratégique pour l'agriculture - Assurance - production
- A230 Subventions à l'appui de l'Initiative de transition du Programme canadien de stabilisation du revenu agricole pour l'évaluation des stocks
- A235 Contributions à l'appui de l'Initiative de transition du Programme canadien de stabilisation du revenu agricole pour l'évaluation des stocks
- A236 Paiements de contribution prévus par la loi pour le Programme de paiements relatifs aux céréales et oléagineux
- A237 Paiements de subvention prévus par la loi pour le Programme de paiements relatifs aux céréales et oléagineux
- A238 Contributions à l'appui des programmes de gestion des risques de l'entreprise en vertu du Cadre stratégique pour l'agriculture - Programmes provinciaux
- A239 Contributions à l'appui des programmes de gestion des risques de l'entreprise en vertu du Cadre stratégique pour l'agriculture - Projets de politiques agricoles
- A294 Paiements de subventions pour le Programme d'aide en cas de catastrophe cause par le nématode doré
- A295 Subventions et contributions à l'appui de l'Indemnité pour coûts de production
- A296 Paiements de subventions et de contributions pour le Programme d'aide en cas de catastrophe agricole - Agri - relance
- A297 Subventions à l'appui du Programme de réforme des porc reproducteurs
- A298 Paiements de subventions et de contributions pour le Programme Agri - stabilité
- A299 Contributions à l'appui de l'Initiative d'aide à l'industrie porcine
 - A22 Agriculture - Autres paiements
- A223 Subventions aux offices établis conformément à la *Loi sur les offices des produits agricoles*
- A224 Prêts garantis en vertu de la *Loi canadienne sur les prêts agricoles*
- A227 Fonds spécial de la Canadian Cattlemen's Association
 - A23 Environnement
- A233 Subvention pour la Fondation du Canada pour l'appui technologique au développement durable

- A293 La Société canadienne pour la conservation de la nature
 - A24 Finances - Paiements fédéraux - provinciaux
- A241 Transfert canadien en matière de santé et de programmes sociaux
- A242 Péréquation fiscale
- A243 Subventions législatives
- A244 Paiements de remplacement au titre des programmes permanents
- A245 Recouvrement ayant trait aux allocations aux jeunes
- A251 Fondation canadienne des bourses d'études du millénaire
- A256 Transfert canadien en matière de santé
- A257 Transfert canadien en matière de programmes sociaux
- A267 Paiements liés au transfert canadien en matière de santé versé à l'Ontario

- A273 Financement territorial (Partie I.1 - *Loi sur les arrangements fiscaux entre le gouvernement fédéral et provinces*)
- A274 Transfert visant la réduction des temps d'attente
- A383 Paiement de péréquation additionnel - Nouvelle-Écosse
- A384 Paiement de péréquation compensatoire supplémentaire - Nouvelle-Écosse
- A385 Paiements aux provinces pour l'assistance de l'harmonisation de la taxe de vente
- A389 Stabilisation Fiscale
- A421 Environnement, notamment les systèmes de transport en commun et les travaux d'amélioration de l'efficacité énergétique des habitations à loyer modique
- A422 Programmes de formation et faciliter l'accès à l'enseignement postsecondaire
- A437 Incitatif pour l'élimination des impôts provinciaux sur le capital
- A439 Règlement des valeurs mobilières
- A444 Paiement de péréquation additionnel - Protection sur les transferts totaux (LEB no1 2013)
- A445 Financement des services de soins à domicile et de santé mentale
 - A26 Finances - Paiements au titre du développement international
- A261 Paiements à l'association internationale de développement
- A264 Versements pour l'aide à l'étranger
- A265 Paiement pour Allègement de la dette multilatérale
- A266 Projet de financement des petites et moyennes entreprises (PME)
- A269 Garanties de marché en matière d'agriculture
 - A27 Finances - Autres
- A270 Paiements au Bureau de transition vers un régime canadien de réglementation des valeurs mobilières
- A271 Paiements pour pensions, subventions et allocations afférent à la *Loi sur la prise en charge des prestations de la Commission de secours d'Halifax*
- A28 Affaires étrangères, du Commerce et du Développement (Ministère des)

A280 Agir pour le climat

A281 Paiements aux fonds d'institutions financières internationales

A285 Renonciation de prêts non-budgétaires en vertu de l'article 24.1 de la *Loi sur la gestion des finances publiques*

A29 Exportation et développement Canada

A291 Versement de prêts à des conditions de faveur pour faciliter et développer le commerce entre le Canada et les pays étrangers

A292 Renonciation de prêts non - budgétaires en vertu de l'article 23(6) de la *Loi sur le développement des exportations*

A31 Santé

A312 Inforoute Santé du Canada Inc.

A315 Paiements en vertu de la *Loi sur les brevets* (Médicaments brevetés)

A32 Ressources humaines et Développement des compétences Canada

A320 Amélioration des avantages accordés - Compte des opérations de l'assurance - emploi

A321 Paiement d'intérêts en vertu de la *Loi fédérale sur les prêts aux étudiants*

A322 Obligations aux termes de la *Loi fédérale sur les prêts aux étudiants*

A323 Intérêts versés et autres paiements en vertu de la *Loi fédérale sur l'aide financière aux étudiants*

A326 Indemnisation des fonctionnaires et des marins marchands

A327 Versements de la pension de la Sécurité de la vieillesse

A330 Paiements de Subventions canadiennes pour l'épargne - études aux fiduciaires de régimes enregistrés d'épargne - études (REEE) au nom des bénéficiaires des REEE afin d'encourager les Canadiens à épargner pour les études postsecondaires de leurs enfants

A331 Bourses canadiennes aux fins d'études destinées aux étudiants à temps plein et à temps partiel admissibles aux termes de la *Loi fédérale sur l'aide financière aux étudiants*

A332 Paiements liés aux modalités de financement direct accordés en vertu de la *Loi fédérale sur l'aide financière aux étudiants*

A333 Versements du supplément de revenu garanti pour les personnes âgées

A334 Versements d'allocations

A335 Prestation universelle pour la garde d'enfants

A337 Paiements de Bons d'études canadiens aux fiduciaires de régimes enregistrés d'épargne - études(REEE) au nom des bénéficiaires des REEE afin d'appuyer l'accès à l'éducation postsecondaire des enfants de familles à faible revenu

A338 Programme de protection des salariés

A339 Bon canadien pour l'épargne - invalidité

A340 Subvention canadienne pour l'épargne - invalidité

A349 Paiements relatifs à la *Loi sur les prêts aux apprentis*

A34 Affaires indiennes et du Nord canadien

- A342 Paiements aux organismes autochtones désignés, versés à titre de règlements en vertu des *Lois sur le règlement des revendications territoriales globales*
- A345 Subvention au gouvernement du Nunatsiavut pour la mise en œuvre de l'Accord sur les revendications territoriales des Inuits du Labrador en vertu de la *Loi sur l'Accord sur les revendications territoriales des Inuits du Labrador*
- A347 Conseil d'aide aux membres des bandes indiennes de Grassy Narrows et d'Islington souffrant d'incapacité due à la pollution au mercure
- A348 Rentes versées aux Indiens - Paiements en vertu de traités
 - A35 Bureau de l'infrastructure du Canada
- A356 Fonds pour l'infrastructure verte
- A357 Fonds sur la taxe sur l'essence - Financement des infrastructures municipales
 - A36 Industrie
- A362 Obligations contractées dans la région de l'Atlantique en vertu de la *Loi sur les prêts aux petites entreprises*
- A366 Obligations contractées en vertu de la *Loi sur le financement des petites entreprises du Canada*
- A367 Génome Canada
- A369 Obligations contractées pour des paiements de garanties d'emprunt en vertu de l'alinéa 14(1)b) de la *Loi sur le ministère de l'Industrie*
- A438 Amélioration de l'infrastructure liée aux universités et aux collèges
 - A37 Ressources naturelles
- A371 Paiements à Énergie atomique du Canada Limitée (EACL)
- A374 Office Canada - Terre-Neuve-et-Labrador des hydrocarbures extracôtiers
- A375 Office Canada - Nouvelle-Écosse des hydrocarbures extracôtiers
- A376 Paiements au compte des revenus provenant des extracôtiers de la Nouvelle-Écosse
- A378 Paiements au Fonds terre-neuvien des revenus provenant des ressources en hydrocarbures extracôtiers
- A379 Paiements de péréquation compensatoires à Terre-Neuve
- A381 Paiements rectificatifs à l'égard de parts de la couronne à la Nouvelle-Écosse pour hydrocarbures extracôtiers
- A390 Fonds municipal vert
 - A39 Agence du revenu du Canada
- A391 Versements d'allocations spéciales pour enfants
- A392 Prestation liée au coût de l'énergie
- A393 Bois d'oeuvre - paiements aux provinces
- A394 Les paiements de l'incitatif à agir pour le climat
 - A40 Travaux publics et Services gouvernementaux
- A401 Paiement en remplacement d'impôts fonciers versés aux municipalités et d'autres autorités taxatrices

A41 Transports

A411 Le pont Victoria, Montréal

A413 Paiement de subvention pour l'ouvrage de franchissement du détroit de Northumberland

A414 Paiements versés conformément aux ententes de la Voie maritime du Saint - Laurent

A45 Société canadienne d'hypothèques et de logement

A453 Rénovation et modernisation du logement social

A454 Logement pour les aînés à faible revenu

A47 Citoyenneté et Immigration Canada

A471 Remboursement de frais à l'égard de demande terminée

A472 Remboursement de frais à l'égard de demande terminée dans la catégories fédérales des investisseurs et des entrepreneurs

A5 Fonds renouvelables

A50 Agriculture

A501 Fonds renouvelable de la Commission canadienne des grains

A502 Fonds renouvelable de l'Agence canadienne du pari mutuel

A51 Patrimoine canadien

A513 Fonds renouvelable de l'Office national du film

A53 Industrie

A531 Fonds renouvelable de l'Office de la propriété intellectuelle du Canada

A54 Ressources naturelles

A541 Fonds renouvelable de Géomatique Canada

A56 Travaux publics et Services gouvernementaux

A561 Fonds renouvelable des Services immobiliers

A564 Fonds renouvelable des Services optionnels

A568 Fonds renouvelable du Bureau de la traduction

A58 Sécurité publique et Protection civile

A581 Fonds renouvelable CORCAN

A59 Citoyenneté et de l'Immigration (Ministère de la)

A521 Fonds renouvelable du Bureau des passeports

A6 Pension de retraite et comptes connexes

A60 Patrimoine canadien

A601 Paiements en vertu de la *Loi sur la pension de retraite des lieutenants - gouverneurs*

A602 Prestations de retraite supplémentaires - Lieutenants - gouverneurs précédents

A61 Affaires étrangères, du Commerce et du Développement (Ministère des)

A611 Paiements en vertu de la *Loi sur la pension spéciale du service diplomatique*

A62 Gouverneur général

A621 Pensions payables en vertu de la *Loi sur le gouverneur général*

A63 Ressources humaines et Développement des compétences Canada

- A632 Redressement du passif actuariel de l'assurance de la fonction publique
- A633 Redressement du passif actuariel - Compte des rentes sur l'État
- A65 Défense nationale
- A653 Pensions et rentes versées à des civils
- A654 Versements en vertu de la *Loi sur les prestations de retraite supplémentaires*
- A655 Versements en vertu des parties I à IV de la *Loi sur la continuation de la pension des services de défense*
- A67 Sécurité publique et Protection civile
- A671 Pensions et autres prestations des employés - Membres de la Gendarmerie royale du Canada (GRC)
- A672 Gendarmerie royale du Canada (GRC) - Lois antérieures sur la pension de retraite
- A68 Conseil du Trésor
- A681 Paiements en vertu des *Lois de pension de retraite* antérieures
- A683 Paiements au titre de l'entente sur la parité salariale
- A69 Affaires des anciens combattants
- A691 Rajustements des engagements actuariels de l'assurance des anciens combattants
- A692 Rajustement des engagements actuariels de l'assurance des soldats de retour au pays
- A7 Intérêts et autres coûts liés à la dette publique
- A70 Finances - Intérêt sur la dette non échue et autres coûts liés à la dette publique
- A701 Frais d'intérêt relatifs à la dette non échue et autres coûts liés à la dette publique
- A702 Intérêts sur autres passifs
- A8 Autres montants législatifs
- A81 Patrimoine canadien
- A811 Paiement au Musée canadien de l'immigration du Quai 21
- A82 Finances
- A821 Achats de la monnaie canadienne
- A823 Paiement de dettes comptabilisées antérieurement à titre de revenus
- A824 Paiements aux déposants en vertu de la *Loi sur l'indemnité aux déposants de certaines institutions financières*
- A825 Paiements en vertu de l'article 17 de la *Loi sur le Bureau du surintendant des institutions financières*
- A826 Paiements au Fonds des réclamations étrangères
- A827 Paiements en vertu de l'article 13 de la *Loi sur l'Agence de la consommation en matière financière du Canada*
- A828 Paiements à la Banque de l'infrastructure du Canada
- A992 Paiements législatifs à la Corporation commerciale canadienne
- A83 Exportation et développement Canada

A832 Exportation et développement Canada - Frais administratifs en vertu de l'article 23 de la *Loi sur le développement des exportations*

A85 Affaires indiennes et du Nord canadien

A852 Paiements sur les prêts garantis fait aux Indiens pour le logement et le développement économique

A853 Paiements d'indemnités aux bénéficiaires des revendications territoriales globales pour des redevances sur les ressources

A87 Justice

A872 Commissaire à la magistrature fédérale - Traitements, indemnités et pensions des juges

A875 Cour suprême du Canada - Traitements, indemnités et pensions des juges

A88 Santé

A803 Agence Canadienne d'inspection des aliments - Paiements d'indemnisation en vertu de la *Loi sur la santé des animaux* et de la *Loi sur la protection des végétaux*

A90 Parlement

A901 Dignitaires du Sénat et sénateurs - Traitements, allocations et autres paiements

A902 Chambre des communes - Traitements et allocations

A91 Conseil privé

A911 Traitement du directeur général des élections

A912 Dépenses électorales

A913 Dépenses en vertu de la *Loi sur la révision des limites des circonscriptions électorales*

A92 Receveur général

A922 Provision pour évaluation

A93 Affaires des anciens combattants

A931 Crédits de réadaptation, en vertu de l'art. 8, et remboursements, en vertu de l'art. 15 de la *Loi sur les indemnités de service de guerre*, de redressements de compensation effectués en conformité avec la *Loi sur les terres destinées aux anciens*

B Dépenses non législatives

B1 Standard

B11 Crédit pour dépenses de programmes et pour dépenses de fonctionnement – Tous les ministères

B119 Crédit pour dépenses de programmes et pour dépenses de fonctionnement - Restructuration⁷

B11A Crédit pour dépenses de programmes et pour dépenses de fonctionnement⁶

B12 Crédit pour dépenses de programmes et pour dépenses de fonctionnement – Tous les ministères

B129 Crédit pour dépenses de programmes et pour dépenses de fonctionnement - Restructuration⁷

- B12A Crédit pour dépenses de programmes et pour dépenses de fonctionnement⁶
- B13 Revenus à valoir sur le crédit – Ministères autorisés
- B138 Revenus à valoir sur le crédit (imputées au crédit pour dépenses en capital du programme)
- B139 Revenus à valoir sur le crédit (imputées au crédit pour dépenses de programme ou au crédit pour dépenses de fonctionnement du programme) - Restructuration⁷
- B13A Revenus à valoir sur le crédit (imputées au crédit pour dépenses de programme ou au crédit pour dépenses de fonctionnement du programme)⁶
- B14 Crédit pour dépenses en capital – Ministères autorisés
- B149 Crédit pour dépenses en capital - Restructuration⁷
- B14A Crédit pour dépenses en capital⁶
- B15 Subventions et contributions – Ministères autorisés
- B156 Subventions et contributions - Réseau de transport efficace
- B157 Subventions et contributions - Réseau de transport écologique et novateur
- B158 Subventions et contributions - Réseau de transport sûr et sécuritaire
- B159 Crédit pour subventions et contributions - Restructuration⁷
- B15A Crédit pour subventions et contributions⁶
- B16 Autres crédits
- B161 Radiation de dettes
- B162 Remise de dettes
- B2 Crédits parlementaires des sociétés d'État
- B20 Société Radio - Canada
- B202 Paiements à la société Radio - Canada pour dépenses de fonctionnement
- B204 Paiements à la société Radio - Canada pour dépenses en capital
- B206 Paiements à la société Radio - Canada pour fonds de roulement
- B21 Commission de la capitale nationale
- B212 Paiements à la Commission de la Capitale nationale pour dépenses de fonctionnement
- B214 Paiements à la Commission de la Capitale nationale pour dépenses en capital
- B22 Paiements aux musées
- B221 Paiements au Musée des beaux-arts du Canada à l'égard des dépenses de fonctionnement et des dépenses en capital
- B222 Paiements au Musée des beaux-arts du Canada pour l'acquisition d'objets pour la collection et les coûts associés
- B223 Paiements au Musée canadien de l'histoire à l'égard des dépenses de fonctionnement et des dépenses en capital
- B224 Paiements au Musée canadien de la nature à l'égard des dépenses de fonctionnement et des dépenses en capital

- B225 Paiements au Musée national des sciences et de la technologie à l'égard des dépenses de fonctionnement et des dépenses en capital
- B226 Paiements au Musée canadien pour les droits de la personne à l'égard des dépenses de fonctionnement et des dépenses en capital
- B227 Paiement au Musée canadien de l'immigration du Quai 21 à l'égard des dépenses de fonctionnement et des dépenses en capital
- B23 Paiements à des fins culturelles
 - B231 Téléfilm Canada
 - B232 Paiements à la Société du Centre national des Arts à l'égard des dépenses de fonctionnement
 - B234 Paiements au Conseil des Arts du Canada
 - B24 Paiements aux fins des transports
 - B241 Paiements à Marine Atlantique S.C.C.
 - B242 Paiements à Via Rail Canada Inc.
 - B243 Paiements à Les Ponts Jacques Cartier et Champlain Inc.
 - B244 Paiements à l'Administration canadienne de la sûreté du transport aérien à l'égard des dépenses de fonctionnement et des dépenses en capital
 - B245 Versements à La Société des ponts fédéraux Limitée
 - B246 Paiements à L'Autorité du pont Windsor-Détroit
- B25 Paiements aux fins du développement industriel ou régional
 - B254 Paiements au Conseil canadien des normes
 - B255 Commission canadienne du lait - Dépenses de programmes
 - B256 Paiements à Énergie atomique du Canada, Limitée à l'égard des dépenses de fonctionnement et des dépenses en capital
 - B257 Paiements à la Commission canadienne du tourisme
- B26 Paiements à d'autres sociétés d'État
 - B263 Paiements à la Société canadienne des postes à des fins spéciales
 - B264 Société canadienne d'hypothèques et de logement
 - B27 Paiements aux fins d'Affaires étrangères, Commerce et Développement
 - B271 Paiements à la Corporation commerciale canadienne
 - B272 Paiements au Centre de recherches pour le développement international
- B3 Comptes particuliers nécessitent un crédit parlementaire
 - B31 Crédits ou comptes spéciaux des ministères
 - B312 Fonds renouvelable de l'Office national du film - Perte d'exploitation
 - B313 Compte d'indemnisation de placement
 - B314 Paiements au compte des Nouveaux parcs et lieux historiques
 - B318 Employés recrutés sur place - avantages sociaux
 - B319 Paiements liés au régime d'assurance-invalidité de longue durée et d'assurance-vie pour les membres des Forces canadiennes
 - B32 Crédits fournis par l'administration centrale (Crédits du Conseil du Trésor)
 - B321 Régime d'assurance de la fonction publique
 - B322 Éventualités du gouvernement

B325 Initiatives à l'échelle de l'administration fédérale

B326 Rajustement des compensations

B4 Comptes d'attente

B41 Comptes d'attente autres ministères

B410 Compte d'attente autres ministères - Autorisations transférées d'un autre ministère

B42 Compte d'attente de règlements interministériels

B420 Compte d'attente de règlements interministériels

^12 Revenus

C Revenus fiscaux

C1 Impôt sur le revenu

C11 Impôt sur le revenu

C111 Perceptions, moins remboursements et virements

C112 Intérêt et pénalités

C113 Prestation fiscale et crédit d'impôt pour enfants

C115 Autres transferts aux particuliers en vertu de la *Loi de l'impôt sur le revenu*

C116 Autres transferts à l'industrie en vertu de la *Loi de l'impôt sur le revenu*

C2 Taxe d'accises

C21 Taxe sur les produits et services (y compris la taxe de vente harmonisée)

C211 Perceptions nettes (après déduction des crédits de taxe sur les intrants et des remboursements)

C212 Intérêt et pénalités

C213 Rabais

C214 Crédits versés aux particuliers

C22 Autres taxes d'accises

C221 Taxe de vente

C222 Taxe d'accises sur l'essence

C223 Autres taxes sur l'énergie

C224 Autres taxes d'accises

C225 Intérêts et pénalités

C3 Loi sur les douanes

C31 Droits de douane à l'importation

C311 Droits de douane à l'importation

C312 Intérêts et pénalités

C4 Autres taxes

C41 Autres taxes

C411 Cotisation de sécurité sociale pour passagers aériens

C413 Droits d'exportation de bois d'oeuvre

C414 Bois d'oeuvre - Droit sur les remboursements de dépôts douaniers

D Autres revenus

D1 Revenus de placements

- D11 Banque du Canada
 - D111 Banque du Canada
 - D12 Sociétés d'État
 - D121 Sociétés d'État entreprises
 - D122 Autres sociétés d'État
 - D13 Fonds des changes et comptes
 - D131 Compte du fonds des changes
 - D132 Fonds monétaire international
 - D14 Autres comptes
 - D141 Intérêt sur les dépôts bancaires
 - D142 Lois prévoyant des ententes avec les gouvernements d'autres pays
 - D143 Prêts à des pays en développement
 - D144 Ententes avec des administrations provinciales et territoriales
 - D145 Comptes non budgétaires
 - D149 Autres revenus de placements
 - D2 Frais d'utilisation ⁴
 - D21 Frais d'utilisation ³
 - D211 Frais d'utilisation imposés en vertu de la loi habilitante d'un ministère
 - D212 Frais d'utilisation imposés en vertu d'une loi portant sur un programme d'un ministère
 - D213 Frais d'utilisation imposés conformément à l'article 19 de la *Loi sur la gestion des finances publiques*
 - D214 Frais d'utilisation imposés en vertu de contrats
 - D215 Frais d'utilisation relatifs aux services de soutien internes
 - D22 Frais d'utilisation ³
 - D221 Frais d'utilisation imposés en vertu de la loi habilitante d'un ministère
 - D222 Frais d'utilisation imposés en vertu d'une loi portant sur un programme
 - D223 Frais d'utilisation imposés conformément à l'article 19 de la *Loi sur la gestion des finances publiques*
 - D3 Autres revenus
 - D31 Autorisations spéciales
 - D311 Recouvrements de dépenses d'exercices antérieurs
 - D312 Ajustement des créiteurs d'exercice précédents (CAFE)
 - D313 Recouvrement des paiements de transition - Paye en arrérages
 - D314 Recouvrement de trop-payés de salaire, débiteurs transférés d'AM
 - D32 Autorisations de dépenser restreintes
 - D321 Produit de l'aliénation des biens meubles en surplus de la Couronne
 - D34 Autres autorisations pour les revenus
 - D341 Cadeaux à l'État
 - D342 Vente de lingots et monnaies
 - D343 Gains sur les opérations de change
 - D344 Revenus divers provenant de sociétés d'État

D345 Produit de l'aliénation des biens immobiliers

D346 Redevance sur les combustibles

D349 Autres revenus

^13 Montants ne nécessitant pas de crédit parlementaire

F Montants ne nécessitant pas de crédit parlementaire

F1 Charges ne nécessitant pas de crédits parlementaires

F11 Charges non imputés à des crédits ou autres autorisations en même temps

F111 Charges d'amortissement des immobilisations

F112 Stocks imputés aux charges de programmes

F113 Réallocation des comptes d'attente d'activité

F114 Contrats de location - acquisition

F115 Chèques de voyage émis à titre d'avances à une date ultérieure

F116 Avances comptabilisées ultérieurement ²

F119 Autres montants à imputer aux dépenses de programmes

F12 Charges non imputés à des crédits ou autres autorisations en même temps

F120 Charges correspondantes à l'augmentation de la valeur comptable d'un passif lié à la mise hors service d'une immobilisation attribuable à l'écoulement du temps

F121 Provisions pour paye de vacances

F122 Provisions pour créances douteuses

F123 Remboursements de dépenses de programmes

F124 Provisions pour indemnités de départ

F125 Provisions pour congés compensatoires

F127 Charges relatives aux passifs d'assainissement

F128 Charges pour réclamations et causes en instance et imminentes

F129 Autres montants à imputer ultérieurement

F130 Émission de billets aux organisations financières internationales

F15 Autres charges

F151 Décote des dépenses recouvrées

F152 Réaffectation des dépenses

F153 Montants potentiellement recouvrables pour prêts d'études canadien

F154 Charges reliées aux garanties d'emprunt

F156 Charges provenant d'une provision pur moins value sur le prêts, placement et avances

F157 Réaffectation des dépenses en capital

F158 Dépenses reliées aux provisions déléguées aux ministères, non spécifiées ailleurs

F159 Autres charges non imputées à des crédits en même temps

F2 Revenus non imputés à des crédits ou autres autorisations en même temps

F21 Revenus gagnés à imputer à un crédit

- F210 Revenus gagnés à imputer à un crédit à une date ultérieure 2
- F218 Compte de contrepartie pour les revenus à valoir sur les crédits
- F22 Revenus employés antérieurement
- F221 Amortissement des revenus employés antérieurement à l'achat d'un élément d'actif
- F25 Autres revenus
- F251 Amortissement des escomptes
- F259 Autres revenus non imputés à des crédits ou aux autres autorisations en même temps
 - F3 Montants ne nécessitant pas de crédit parlementaire ajoutés aux, ou déduits des comptes d'actifs
 - F31 Montants déjà imputés aux crédits
 - F311 Augmentation (diminution) de l'amortissement cumulé des immobilisations
 - F312 Réduction (augmentation) des comptes de stock
 - F313 Réduction des soldes de charges payées d'avance
 - F319 Réduction (augmentation) des soldes d'autres actifs
 - F32 Montants à imputer à des crédits à une date ultérieure
 - F322 Décote non amortie sur les prêts, placements et avances (contributions remboursables comprises)
 - F323 Décote non amortie sur des comptes à recevoir
 - F329 Montants à imputés à des crédits à une date ultérieure
 - F35 Autres
 - F351 Radiation des immobilisations
 - F352 Créances douteuses pour les prêts d'études canadien
 - F359 Autres montants ne nécessitant pas de crédit parlementaire ajoutés aux, ou déduits des comptes d'actifs
 - F4 Montants ne nécessitant pas de crédit parlementaire ajoutés aux, ou déduits des comptes de passifs
 - F41 Augmentation (diminution) des éléments de passif avant l'imputation de montants aux crédits
 - F411 Modification des provisions pour paye de vacances
 - F412 Modification des provisions pour créances douteuses et pour l'évaluation
 - F413 Charges pour indemnités de départ
 - F414 Charges pour congés compensation
 - F419 Autres charges et imputations aux provisions
 - F45 Autres
 - F450 Autres montants ne nécessitant pas de crédit parlementaire ajoutés aux, ou déduits des comptes de passifs
 - F99 Autres
 - F963 Autres montants ne nécessitant pas de crédit parlementaire - Ajustement central
 - F964 Autres montants ne nécessitant pas de crédit parlementaire - SE Ajustement central

F965 Autres montants ne nécessitant pas de crédit parlementaire - ÉMOF
Ajustement central

F999 Montants ne nécessitant pas de crédit parlementaire

^14 Comptes à fins déterminées consolidés législatifs

K Comptes à fins déterminées consolidés législatifs

K1 Comptes principaux

K11 Compte des opérations de l'assurance - emploi

K111 Compte des opérations de l'assurance - emploi

^2 Non budgétaire

^21 Comptes de prêts et d'avances

G Prêts et avances législatifs

G1 Standard

G11 Autorisations liées à la taxe sur les produits et services (TPS) pour les achats des ministères auprès de fournisseurs externes (incluant la TVH)

G111 Compte d'avances remboursables de la taxe sur les produits et services (TPS)

G112 Décret concernant la remise de la taxe sur les produits et services (TPS)

G113 Compte d'avances remboursables de la taxe de vente du Québec (TVQ)

G12 Prêts, placements et avances aux sociétés d'État

G121 Paiements au titre des placements dans des sociétés d'État entreprises

G122 Paiements au titre des prêts et avances consentis à des sociétés d'État entreprises

G123 Paiements au titre des placements dans des sociétés d'État consolidées

G124 Paiements au titre des prêts à des sociétés d'État consolidées

G13 Prêts et avances aux provinces et aux territoires

G131 Paiements en vertu d'accords fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces

G133 Paiements en vertu de la *Loi sur l'Office du développement municipal et des prêts aux municipalités*

G134 Paiements à l'Ontario et à l'Île - du - Prince Édouard

G139 Autres paiements aux provinces et aux territoires

G14 Prêts et avances à des gouvernements d'autres pays

G143 Paiements en vertu de la *Loi sur les forces étrangères présentes au Canada (Traité de l'Atlantique Nord)*

G144 Paiements en vertu de la *Loi sur l'expansion des exportations (sans conditions de faveur)*

G145 Paiements en vertu de la *Loi sur l'expansion des exportations (conditions de faveur)*

G146 Paiements en vertu de la *Loi sur les accords de Bretton Woods et des accords connexes*

G15 Prêts, placements et avances à des organisations internationales

G151 Paiements en vertu de la *Loi sur les accords de Bretton Woods et des accords connexes*

- G152 Paiements en vertu de la *Loi d'aide au développement international (institutions financières)*
- G153 Paiements et encaissement de billets délivrés à la Banque européenne pour la reconstruction et le développement - Souscriptions au capital
- G156 Paiements en vertu de la *Loi sur l'accord concernant la Banque asiatique d'investissement dans les infrastructures* – Souscription initiale
- G159 Paiements au Fonds monétaire international
 - G16 Placements et prêts et avances aux entreprises mixtes et en coparticipation
- G162 Paiement des actions sous la *Loi sur l'Office d'investissement des régimes de pensions du secteur public*
- G169 Paiements au titre des prêts et avances en vertu de lois du gouvernement du Canada
 - G17 Prêts et avances aux comptes à fins déterminées consolidés
 - G18 Autres prêts et avances
- G180 Prêts consentis en vertu de la *Loi fédérale sur l'aide financière aux étudiants*
- G181 Prêts consentis en vertu de la *Loi sur les prêts aux apprentis*
 - G2 Spécifique
 - G21 Citoyenneté et Immigration
 - G211 Prêts consenti à des immigrants pour le transport et l'aide à l'établissement
 - G22 Finances
 - G221 Investisseurs dans la Banque Commerciale du Canada
 - G224 Avances aux Agence de la consommation en matière financière du Canada
 - G225 Facilité canadienne de crédit garanti
 - G23 Ressources humaines et Développement des compétences
 - G231 Commissions des accidents du travail provinciales
 - G24 Travaux publics et Services gouvernementaux
 - G241 Compte du fonds de roulement au titre des biens saisis
 - G26 Anciens combattants
 - G261 Caisse de la *Loi sur les terres destinées aux anciens combattants*
 - G29 Autres portefeuilles ministériels
 - G299 Autres prêts et avances
 - G3 Provisions pour moins - value
 - G31 Provision pour évaluation des actifs et des passifs
 - G310 Provision pour moins - value

H Crédits de prêt non législatifs

- H1 Standard
 - H12 Prêts, placements et avances aux sociétés d'État
 - H121 Paiements au titre des placements dans des sociétés d'État entreprises

- H122 Paiements au titre des prêts et avances consentis à des sociétés d'État entreprises
- H123 Paiements au titre des placements dans des sociétés d'État consolidées
- H124 Paiements au titre des prêts et avances consentis à des sociétés d'État consolidées
- H125 Remboursements des sociétés d'État entreprises et consolidées
 - H13 Prêts aux provinces et aux territoires
 - H131 Paiements au titre des prêts consentis aux provinces et aux territoires
 - H135 Remboursement de tous prêts consentis aux provinces et aux territoires
 - H14 Prêts aux gouvernements d'autres pays
 - H141 Paiements au titre des prêts consentis à des gouvernements d'autres pays
 - H145 Remboursement de tous prêts consentis aux gouvernements d'autres pays et aux pays en développement
 - H16 Prêts, placements et avances à des organisations internationales
 - H161 Paiements de billets aux institutions financières internationales
 - H165 Remboursement des organisations internationales
 - H168 Délivrance et paiement de billets à des comptes de fonds des organisations financières internationales (Avances/fonds)
 - H17 Prêts à des entreprises mixtes et en coparticipation
 - H171 Paiements à des entreprises mixtes et en coparticipation
 - H173 Contributions en termes d'investissements en accord avec la partie 3 de la *Loi sur le fonds canadien pour l'Afrique*
 - H174 Remboursements de contributions en termes d'investissements en accord avec la partie 3 de la *Loi sur le Fonds canadien pour l'Afrique*
 - H18 Prêts et avances aux employés
 - H181 Paiements au titre d'avances permanentes consentis aux employés
 - H182 Paiements au titre d'avances temporaires à justifier
 - H19 Avances diverses
 - H191 Avances diverses
- H2 SPÉCIFIQUE
 - H20 Agriculture
 - H201 Construction d'immeubles d'exposition polyvalents
 - H23 Affaires étrangères, du Commerce et du Développement (Ministère des)
 - H232 Avance de fonds de roulement pour prêts et avances au personnel travaillant ou engagé à l'extérieur
 - H233 Avance de fonds de roulement pour avances à des postes à l'extérieur
 - H24 Affaires indiennes
 - H242 Conseil des Premières nations du Yukon
 - H243 Fonds de développement économique des Indiens
 - H244 Prêts à des revendicateurs autochtones
 - H245 Prêts aux Premières Nations de la Colombie - Britannique
 - H249 Autres

H25 Industrie

H251 Industries manufacturières et industries de services

H254 Paiements conformément au paragraphe 14(2) de la *Loi sur le ministère de l'Industrie*

H256 Prêts conformément à l'alinéa 14(1)a) de la *Loi sur le ministère de l'Industrie*

H26 Défense nationale

H262 Avance de fonds de roulement

H27 Ressources naturelles

H271 Nordion International

H28 Transports

H282 Corporation de gestion de la Voie maritime du Saint - Laurent

^22 Comptes à fins déterminées consolidés

L Comptes à fins déterminées consolidés législatifs

L1 Comptes principaux

L11 Compte d'assurance - emploi

L113 Compte des opérations de l'assurance - emploi

L13 Fonds de réassurance - récolte

L131 Fonds de réassurance - récolte

L132 Avances au fonds de réassurance - récolte

L14 Compte de stabilisation des produits agricoles

L141 Compte de stabilisation des produits agricoles

L2 Autres comptes à fin déterminées consolidés

L21 Comptes d'assurance

L211 Caisse d'indemnisation des dommages dus à la pollution par les hydrocarbures causée par les navires

L212 Compte d'indemnisation d'acheteurs de titres de placement

L213 Caisse supplémentaire d'assurance - santé

L214 Compte de réassurance de la responsabilité nucléaire

L215 Caisse d'indemnisation pour les accidents ferroviaires impliquant des marchandises désignées

L219 Autres comptes d'assurance

L22 Autres comptes à fin déterminées

L220 Fonds de dotation pour la recherche en sciences naturelles et en génie

L222 Comptes pour dommages environnementaux

L223 Ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien (AINC) - Fonds pour l'étude de l'environnement

L224 Compte des produits de la vente de biens saisis

L225 Compte des nouveaux parcs et lieux historiques

L226 Commission des champs de bataille - Fonds de fiducie

L227 Compte d'amende additionnelle pour poisson

L228 Amendes pour le transport des marchandises dangereuses

L229 Autres

L231 Ressources naturelles - Fonds pour l'étude de l'environnement

L232 Compte de fiducie de Mackenzie King

L233 Compte d'amende supplémentaire - Loi sur les espèces en péril

M Comptes à fin déterminées consolidés non législatifs 5

M1 Comptes à fins déterminées consolidés

M11 Comptes d'assurance

M119 Autres comptes d'assurance

M12 Autres comptes à fin déterminées

M121 Compte de retenue de la Banque Commerciale canadienne et de la Norbanque

M123 Fonds de H.L. Holmes

M124 Conseil de recherches en sciences humaines - Fonds pour les boursiers de la Reine

M129 Autres comptes

^23 Autres comptes à fins déterminées

N Autres comptes à fins déterminées législatifs 5

N1 Comptes de pension de retraite

N11 *Loi sur la pension de la fonction publique*

N111 Compte de pension de retraite de la fonction publique

N112 Compte de prestations de décès de la fonction publique

N115 Caisse de retraite de la fonction publique

N12 *Loi sur la pension de retraite des Forces canadiennes*

N121 Compte de pension de retraite des Forces canadiennes

N122 Compte de prestations de décès de la Force régulière

N125 Caisse de retraite des Forces canadiennes

N126 Caisse de retraite des troupes de réserve

N13 *Loi sur la pension de retraite de la Gendarmerie royale du Canada*

N131 Compte de pension de retraite de la Gendarmerie royale du Canada (GRC)

N133 Fonds de pension des personnes à charge de la Gendarmerie royale du Canada (GRC)

N135 Caisse de retraite de la Gendarmerie royale du Canada (GRC)

N14 *Loi sur les allocations de retraite des parlementaires*

N141 Comptes de retraite des parlementaires

N142 Compte des conventions de retraite des parlementaires

N15 *Loi sur les prestations de retraite supplémentaires (LPRS)*

N151 Compte sur les prestations de retraite supplémentaires - Juges

N153 Compte sur les prestations de retraite supplémentaires - Service diplomatique (LPSSD)

N154 Compte sur les prestations de retraite supplémentaires - Comptes des lieutenants - gouverneurs

N155 Compte sur les prestations de retraite supplémentaires - *Loi sur la continuation des pensions de la GRC*

N16 *Loi sur les régimes de retraite particuliers*

N161 Compte de convention de retraite (CCR) no 1 - Fonctionnaires

N162 Compte de convention de retraite (CCR) no 1 - Défense nationale

N163 Compte de convention de retraite (CCR) no 1 - Gendarmerie royale du Canada (GRC)

N164 Compte de convention de retraite (CCR) no 2 - Fonctionnaires

N19 *Autres lois sur la pension de retraite*

N191 Autres comptes de pension de retraite

N2 Autres comptes de pension et d'assurance

N21 Régime de pensions du Canada

N210 Compte du Régime de pensions du Canada

N211 Compte supplémentaire du Régime de pensions du Canada

N22 Compte des rentes sur l'État

N220 Compte des rentes sur l'État

N23 Comptes d'assurance

N231 Fonds d'assurance de la fonction publique

N232 Fonds d'assurance des soldats de retour

N233 Fonds d'assurance des anciens combattants

N24 Autres comptes des pensions

N241 Compte de pension pour les agents des rentes

N243 MAECD - Compte de pension des employés recrutés sur place: Cotisants

N3 Comptes de dépôt

N30 Agriculture

N301 Compte de la Commission canadienne du lait

N304 Compte des demandes d'indemnisation aux termes de la protection des paiements aux producteurs

N31 Agence des services frontaliers du Canada

N310 Dépôts de gage

N311 Fonds de garantie

N33 Ressources humaines et Développement des compétences

N331 Code canadien du travail - Autres

N332 Code canadien du travail - Appels sur recouvrement de salaire

N34 Affaires indiennes et du Nord canadien

N341 Dépôts de garantie - Affaires indiennes et du Nord canadien

N342 Dépôts en garantie - Pétrole et gaz - Affaires indiennes et du Nord canadien

N36 Justice

N361 Garantie de frais - Cour suprême du Canada

N37 Agence du revenu du Canada

N371 Dépôts en garantie - Revenu national

- N372 Dépôts temporaires d'importateurs
- N373 Dépôts/débours - Commission des accidents du travail
 - N38 Ressources naturelles
- N381 Dépôts en garantie - pétrole et gaz - Ressources naturelles
 - N39 Conseil privé
- N391 Dépôts des candidats et des comités - élections et référendums
 - N3A Travaux publics et Services gouvernementaux
- N3A1 Biens saisis encaisse
 - N3B Office national de l'énergie
- N3B1 Dépôt de garantie - Cessation d'exploitation de pipeline
 - N3C Commission canadienne de sûreté nucléaire
- N3C1 Dépôt de garantie - Licences et permis
 - N4 Comptes des accords de perception fiscale avec les provinces et autres
- N41 Comptes des accords de perception fiscale avec les provinces
 - N411 Impôt sur le revenu des particuliers
 - N412 Impôt sur le revenu des sociétés
 - N413 Taxe de vente harmonisée
 - N414 Droits et taxes d'accise
 - N42 Comptes des accords de perception fiscale avec les Premières nations
- N421 Taxes d'accises
- N422 Taxe sur les produits et services des Premières nations (TPSPN)
 - N5 Comptes de fiducie
 - N51 Affaires indiennes et du Nord
- N511 Fonds des bandes indiennes - Comptes de capital
- N512 Comptes de succession des Indiens
- N513 Comptes d'épargne des Indiens
- N515 Compte d'attente pour fonds appartenant aux Indiens
- N516 Comptes spéciaux des droits fonciers
- N517 Amendes - *Loi sur les Indiens*
- N518 Fonds des bandes indiennes - Actions et certificats
- N519 Fonds des bandes indiennes - Comptes de recettes
 - N52 Défense nationale
- N521 Successions - Services de défense
 - N53 Sécurité publique et Protection civile
- N531 Caisse fiduciaire de bienfaisance de la Gendarmerie royale du Canada (GRC)
 - N54 Anciens combattants
- N541 Comptes de fiducie gérés des anciens combattants
 - N59 Autres portefeuilles ministériels
- N599 Comptes de fiducie constituées en vertu de diverses lois
 - N6 Dons, intérêts sur le fonds de dotation et comptes de paiements anticipés

- N61 Intérêts sur le fonds de dotation
 - N611 Intérêts sur le fonds de dotation - Compte de fiducie de Mackenzie King
 - N612 Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie – Intérêts sur le fonds de dotation
- N62 Dotations et Legs
 - N621 Instituts de recherches en santé du Canada - Dons pour la recherche
 - N622 Instituts de recherches en santé du Canada - Intérêts sur le fonds de dotation
 - N625 Centre canadien d'hygiène et de sécurité au travail - Dons
 - N626 Compte de la Bibliothèque et des Archives du Canada
 - N627 Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie – Dons pour la recherche
- N7 Autres comptes à fins déterminées
 - N70 Agriculture
 - N702 Compte de stabilisation du revenu net
 - N703 Programme Agri - investissement
 - N71 Patrimoine canadien
 - N712 Compte d'avance de la Téléfilm Canada
 - N73 Finances
 - N731 Fonds des écoles publiques - Québec et Ontario
 - N732 Fonds des réclamations étrangères
 - N74 Pêches et Océans
 - N741 Vente de biens saisis
 - N77 Ressources humaines et Développement des compétences Canada
 - N771 Compte d'attente des normes du travail
- N8 Autres comptes à fins déterminées
 - N80 Industrie
 - N801 Revenus de titres en fiducie - *Loi sur la faillite et l'insolvabilité*
 - N802 Titres en fiducie - *Loi sur la faillite et l'insolvabilité*
 - N803 Dividendes non réclamés et biens non distribués - *Loi sur la faillite et l'insolvabilité*
 - N804 Dividendes non réclamés et biens non distribués - *Loi sur les sociétés par actions*
 - N805 Dividendes non réclamés et biens non distribués - *Loi sur les liquidations*
 - N807 Fonds en fiducie - Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie
 - N81 Citoyenneté et Immigration
 - N811 Programme d'immigration des investisseurs
 - N812 Capital de risque pour les immigrants investisseurs
 - N84 Ressources naturelles
 - N841 Paiements d'incitation et d'expansion des marchés - Alberta
 - N86 Sécurité publique et Protection civile
 - N861 Biens saisis - argent canadien

N89 Autres portefeuilles ministériels

N899 Autres comptes spécifiques dans les autres ministères ou autres autorités non mentionnés ci - haut

P Autres comptes à fins déterminées non législatifs 5

P1 Comptes de pension

P11 Obligations découlant d'autres régimes de retraite

P119 Autres obligations de comptes de pension

P12 Provisions pour facteur d'équivalence

P121 Provision pour facteur d'équivalence - Comptes généraux

P122 Provision pour facteur d'équivalence - Compte de convention de retraite (CCR)

P123 Provision pour facteur d'équivalence - Compte de prestations de retraite supplémentaire (CPRS)

P129 Provision pour facteur d'équivalence - Autres comptes

P2 Autres comptes de pension et d'assurance

P23 Autres comptes de pension et d'assurance

P231 Autres comptes d'assurance

P3 Comptes de dépôt

P32 Finances

P321 Retenue de Canadair - Corporation de développement des investissements du Canada

P323 Hibernia - abandon futur des lieux

P324 Dépôts en garantie pour échanges de devises

P34 Affaires indiennes et du Nord

P341 Activités terrain de la Commission d'énergie du Nord canadien en Colombie-Britannique et au Yukon

P36 Justice

P361 Garantie de frais - Cour canadienne de l'impôt

P37 Travaux publics et Services gouvernementaux

P371 Dépôts de garantie d'entrepreneur

P39 Autres portefeuilles ministériels

P399 Autres

P4 Dons, intérêts sur le fonds de dotation et comptes de paiements anticipés

P41 Intérêts sur le fonds de dotation

P411 Intérêts sur le fonds de dotation - Fonds de H.L. Holmes

P412 Intérêts sur le fondd de dotation - Conseil de recherches en sciences humaines: Fonds pour les boursiers de la Reine

P42 Dons, cadeaux et legs

P423 Espèces en voie de disparition - Dons

P424 Rideau Hall - Dons

P426 Prix du Premier ministre

P427 Conseil de recherches en sciences humaines - Fonds de fiducie

P428 Parrainage collectif et dons

P430 Fiducies de sociétés d'État - Contributions

P431 Fanfare de la Gendarmerie royale du Canada (GRC)

P432 Entente de parrainage - Contributions

P433 Fondation de la police montée

P439 Dons, cadeaux et legs

 P49 Paiements anticipés

P491 Fonds provenant d'organisations non gouvernementales

 P5 Comptes de fiducie

 P51 Finances

P511 Comptes de liquidation des sociétés d'assurance (BSIF)

 P52 Ressources humaines et développement des compétences

P521 Convention de règlement relative aux pensionnats indiens - paiements d'expérience commune

 P53 Sécurité publique et Protection civile

P532 Fonds de fiducie des détenus

 P54 Anciens combattants

P541 Fonds de succession

P542 Fonds de fiducie de l'administration et du bien - être

 P59 Autres portefeuilles ministériels

P599 Autres

 P7 Autres comptes à fins déterminées

 P70 Agriculture

P703 Ententes à frais partagés - Agriculture et Agroalimentaire

P706 Entente de collaboration fédérale/provinciale - Transfert de barrages

 P71 Patrimoine canadien

P711 Dépôts pour projets divers

P713 Ententes à frais partagés/projets mixtes - Patrimoine canadien

 P72 Environnement

P721 Dépôts pour projets divers - Environnement

 P73 Finances

P731 Fonds d'indemnisation des victimes de la guerre - Seconde Guerre mondiale

 P74 Pêches et Océans

P741 Ententes à frais partagés fédérales - provinciales

P742 Dépôts pour projets divers - Pêches et Océans

 P75 Affaires étrangères, du Commerce et du Développement (Ministère des)

P751 Compte de la Fondation canadienne

P752 Aide financière aux Canadiens à l'étranger

P755 Projets à frais partagés - Affaires étrangères, du Commerce et du Développement (Ministère des)

P756 Projets à frais partagés - conférences internationales - paiement anticipé de services par des organismes non gouvernementaux

P76 Santé

P704 Frais partagés - Agence canadienne d'inspection des aliments (ACIA)

P762 Projets de recherche concertés

P763 Projets fédéraux - provinciaux divers - Santé

P764 Organisation panaméricaine de la santé (SIREVA)

P765 Organisation mondiale de la santé

P77 Ressources humaines et Développement des compétences Canada

P772 Projet fédéral - provincial à frais partagés - Développement des ressources humaines

P773 Projet fédéral - provincial à frais partagés - Système d'information de gestion des examens interprovinciaux (SIGEI)

P776 Entente relative aux frais partagés

P78 Affaires indiennes et du Nord

P786 Fonds des droits fonciers issus des traités (Saskatchewan)

P8 Autres comptes à fins déterminées non législatifs

P80 Industrie

P801 Centres de service aux entreprises fédéraux - provinciaux

P804 Ententes à frais partagés/projets mixtes - recherches

P805 Projets à frais partagés - Industrie

P806 Entreprises Petro - Canada Inc. - actions non réclamées

P807 Entente fédérale - provinciale - compte d'avances

P808 Entente de collaboration fédérale/provinciale en partenariat avec l'industrie touristique

P811 RADARSAT - Agence spatiale canadienne

P814 Dépôts pour projets - Statistique Canada

P817 Imageur UltraViolet sur la mission d'Exploration des Liens Vent Solaire – Ionosphère– Magnétosphère - Agence spatiale canadienne

P82 Justice

P821 Compte spécial de la Cour fédérale

P83 Défense nationale

P831 Fonds de gouvernements étrangers pour couvrir leur part des charges en vertu d'ententes conjointes - DN

P832 Organismes non gouvernementaux

P833 Fonds de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN) pour couvrir sa part des charges en vertu d'ententes conjointes

P835 Projets conjoints de recherche et développement

P837 Fonds de gouvernements étrangers pour couvrir leur part des charges en vertu d'ententes conjointes - CST

P84 Ressources naturelles

P844 Compte des revenus extracôtiers Canada - Terre - Neuve

P845 Compte des revenus extracôtiers Canada - Nouvelle - Écosse

P847 Projet à frais partagés

P85 Travaux publics et Services gouvernementaux

P853 Dépôt des fonds excédentaires pour achats militaires

P86 Sécurité publique et Protection civile

P862 Projet mixte de recherche et développement - Gendarmerie royale du Canada (GRC)

P88 Anciens combattants

P881 Projet à frais partagés - Centre d'accueil et d'éducation permanent du Mémorial national du Canada à Vimy

P89 Autres portefeuilles ministériels

P891 Conseil privé - Projet à frais partagés - Dépenses de voyage - Paiements anticipés par des organismes non - gouvernementaux pour des services

P893 Accords de partage de frais et autres accords de collaboration

P899 Autres

^24 Autres éléments d'actif et de passif

R Autres éléments d'actif et de passif

R3 Tous les autres éléments d'actif et de passif

R30 Tous les autres éléments d'actif et de passif – Tous les ministères

R300 Montants totaux (ou nets, selon le cas) de tous les autres éléments d'actif et de passif

R7 Comptes d'opérations de change

R70 Comptes d'opérations de change – Finances

R700 Montants totaux seulement

R8 Dette non échue

R80 Finances

R800 Dette non échue

R801 Montants totaux seulement

Liste complète des notes de mise à jour pour codes d'autorisation pour 2019 à 2020

Code	Date	État	Note
A121	2019-04-02	Modifier	Mise à jour du lien avec la nouvelle directive qui s'applique
A153	2019-10-18	Modifier	Ajout de l'italique pour les noms des lois. Reorganisé les paragraphes.
A153	2019-10-11	Modifier	Nouveaux descriptions et ministères ajoutés au code d'autorité A153. Pour les montants en bas de 200\$ million ils sont ajoutés au A153. On crée un nouveau code en haut de 200\$ million.
A241	2019-09-04	Activé	Changer de suspendu à actif.
A280	2019-07-19	Créer	Nouveau codage, demandé par TBS.
A374	2019-09-11	Modifier	Changement dans le titre du code.
A390	2019-07-04	Créer	Nouveau code d'autorisation pour le ministère 041.
A394	2019-09-11	Modifier	Changement dans le titre et la description du code.
A992	2019-07-16	Modifier	Nouveau codage.
A992	2019-07-16	Créer	Nouveau codage, demandé par TBS.
B319	2019-07-04	Créer	Nouveau codage pour DND.
D346	2019-06-26	Modifier	Nouveau codage, demandé par TBS.
P817	2019-03-08	Créer	- Demande reçu du ministère le 23 janvier 2019 - Approbation du BCG le 01 mars 2019 - Création d'un code spécifique pour ce projet

Annexe B – Références

1. Les fonds renouvelables particuliers, sont à déterminer.
2. Ne pas utiliser pour comptabiliser les chèques de voyage en consigne.
3. Les ministères doivent noter dans leurs systèmes ministériels les lois en vertu desquelles ils imposent et perçoivent des frais d'utilisation.
4. Tous les ministères doivent se servir de la même ventilation des codes de frais d'utilisation.
5. Tout compte à des fins déterminées (CFD) établi en vertu d'une loi particulière ou d'autres exigences doit être enregistré dans les comptes des systèmes ministériels pour satisfaire aux exigences précisées en matière de rapports. Pour faciliter la transition aux exigences révisées en matière de rapports ayant trait aux comptes à des fins déterminées, tous les CFD sont énumérés en vertu des codes L, M, N et P, et doivent être consignés dans le SCGRF. Ce sont, plus particulièrement, les codes L2, M1, N3, N5 à N8 et P2 à P8.
6. Les ministères doivent remplacer le A par un 0 s'ils n'ont qu'un seul programme; s'ils en ont plusieurs, le A est remplacé, en ordre séquentiel, par 1 pour le premier programme, 2 pour le deuxième programme, etc.